

## Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 7

### L'accompagnement global dans le logement : le CHRS hors-les-murs

## LES PRATIQUES

### *[L'association ADALEA]*

#### Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : Accompagnement Social Renforcé dans le Logement
- **Nom de la ou des structures porteuses** : Adalea
- **Année de lancement** : 2013
- **Territoire concerné** : Côtes d'Armor

#### Contexte et genèse

L'ASRL est un nouveau dispositif mis en place depuis 2013 dans le département des Côtes d'Armor par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) dans le cadre d'un cahier des charges signé par l'Association départementale des organismes HLM (ADDO22), la FNARS22 et la DDCS22. Il vise à favoriser l'accès ou le maintien de ménages en logement social.

#### Principaux objectifs

- **Limitier le recours à un hébergement d'insertion CHRS quand le ménage est en capacité d'accéder directement à un logement autonome**
- **Agir auprès des ménages déjà locataires connaissant des difficultés à se maintenir dans le logement**

#### Le public cible

- **Nature du public visé** : Ménage sans abri ou risquant de l'être.
- **Nombre de ménages concernés par an** : lancement en 2013 mais réel démarrage fin 2015, 22 ménages accompagnés par ADALEA, environ 60 sur le département

#### Description opérationnelle

Adalea propose deux types de mesures : des mesures d'accès au logement et des mesures de maintien dans le logement.

Deux critères préalables sont à remplir pour déclencher une mesure :

- La personne doit disposer d'une orientation CHRS par le SIAO ;
- La personne doit avoir fait une demande de logement social.

Déclenchement de la mesure :

- Diagnostic partagé DDCS/bailleur/association/ménage
- Validation par la DDCS
- Attribution d'un logement par un bailleur ou suspension de la procédure contentieuse pour les ménages locataires

#### Modalités d'accompagnement

- Signature d'une convention tripartite ménage/bailleur/association
- Signature d'un bail ménage/bailleur (le ménage est locataire de droit commun)
- Suivi global individualisé (projet d'accompagnement à l'instar du projet personnalisé conclu par les personnes en CHRS)
- Bilan tripartite tous les 3 mois
- Demande de renouvellement possible, durée variable (entre 3 et 6 mois)

L'accompagnement proposé est ainsi identique à celui proposé en CHRS : c'est un accompagnement global et renforcé (rencontre hebdomadaire de la personne accompagnée avec son référent).

#### Partenariat :

- Mise en œuvre du dispositif : DDCS/SIAO/Bailleurs Sociaux/ménages/FAS : un travail a été mené entre 2013 et 2015 afin d'élaborer le cahier des charges et les outils d'accompagnement
- Mise en œuvre des mesures : DDCS/SIAO/Bailleurs/associations gestionnaires/ménages
- Accompagnement : mêmes partenariats que l'accompagnement CHRS

### Une pratique en faveur du Logement d'abord

- Mesure accès : Limite la logique de parcours, accès direct à un logement avec un accompagnement adapté
- Mesure maintien : prévention des expulsions

### Les moyens nécessaires

- **Moyens humains** : mutualisation avec les équipes du CHRS (3 sites), les professionnels (éducateur.trice spécialisé.e, assistant.e de service social, conseiller.ère en économie sociale et familiale, maître.sse de maison, technicien.ne en économie sociale et familiale) peuvent accompagner parallèlement des ménages en CHRS collectif ou éclaté.
- **Moyens financiers** : paiement à la mesure. Mesure de 6 mois renouvelable. 5 000€ pour chaque mesure de 6 mois.
- **Moyens matériels** : mutualisation des moyens avec les CHRS (véhicule, matériel informatique)

### Bilan et perspectives

Bilan DDCS : 80% de mesures « positives »

Une mesure pertinente mais des pistes d'améliorations

- Sortir de la logique expérimentale et du paiement à la mesure pour pérenniser le dispositif et engager les moyens humains nécessaires
  - Développer le dispositif mesure accès : travail avec les bailleurs sociaux à poursuivre pour lever les appréhensions
  - Adapter les outils d'accompagnement et les pratiques par des échanges de pratiques et de la formation
  - Réfléchir à l'association d'un travailleur pair
  - Trouver des modalités de collaboration plus efficaces et réactives avec les secteurs du soin
- **Contact** : Muriel LE GOFF [m.legoff@adalea.fr](mailto:m.legoff@adalea.fr) / Pamela ROUXEL [p.rouxel@adalea.fr](mailto:p.rouxel@adalea.fr) / 02 96 68 30 50
  - **Ressources** :
    - <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-services-de-l-Etat-dans-les-Cotes-d-Armor/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-DDCS/Infos-DDCS> info DDCS n° 19
    - <https://www.adalea.fr/Boutique-Logement-divers-dispositifs.html> bilan d'activité 2017

*[L'association VISA]*

### Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : Dispositif d'accompagnement hors les murs
- **Nom de la ou des structures porteuses** : VISA
- **Type de structure(s) porteuse** : association qui gère des CHRS
- **Année de lancement** : 2014
- **Territoire concerné** : Métropole Européenne de Lille, département 59

## Contexte et genèse

Après avoir fait le constat d'une densité de l'offre de centres d'hébergement et de réinsertion sociale regroupés sur le territoire de la Métropole Européenne Lilloise, l'association VISA, qui gère 5 CHRS, souhaitait proposer une offre d'accompagnement dans le logement complémentaire de l'existant. L'association VISA entretenait, via notamment son équipe mobile en addictologie qui intervenait dans le logement de personnes, un partenariat avec des bailleurs sociaux.

En 2014, a ainsi émergé l'idée d'une expérience d'accompagnement hors les murs qui permettait de diversifier l'offre d'accompagnement de l'association, en permettant un accès direct au logement de droit commun.

L'écriture du projet en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord a abouti à la signature d'une convention tripartite conclue entre l'association, la DDCS ainsi que trois bailleurs sociaux implantés sur Lille.

## Principaux objectifs

- **Permettre l'accès directement au logement de droit commun**
- **Permettre à la personne de s'inscrire dans son environnement**
- **Travailler l'appropriation et le maintien dans le logement en répondant aux droits et devoirs du locataire**

## Le public cible

- **Nature du public visé** : personnes présentant une problématique de consommation alcool / produits.
- **Nombre de ménages concernés** : file active de 30 logements et 12 mesures d'accompagnement dans le maintien dans le logement (51 personnes accompagnées en 2018)

## Description opérationnelle

La convention prévoit un double volet pour chaque bailleur : un volet accompagnement dans le logement (chaque bailleur s'engage à proposer 10 logements en file active) ainsi qu'un volet maintien dans le logement (4 accompagnements pour du maintien dans le logement pour chaque bailleur). Ces mesures s'adressent au public historiquement accompagné par l'association VISA : à savoir des personnes connaissant une problématique de consommation de produits psychoactifs, principalement de l'alcool.

Les personnes accompagnées disposent d'un bail direct permettant un accès rapide au logement et un statut de locataire de droit commun.

L'accompagnement proposé dans le cadre des mesures d'accompagnement tant d'accès que de maintien dans le logement est un accompagnement global qui concerne différentes facettes :

- Accompagnement logement : accès, appropriation et maintien dans le logement
- Accompagnement social : accès aux droits, santé, insertion professionnelle, gestion du budget
- Accompagnement lié à l'addictologie

## Une pratique en faveur du Logement d'abord

Ce dispositif d'accompagnement dans le logement contribue à la mise en œuvre du Logement d'abord, notamment en permettant un accès direct et rapide au logement et en offrant une sécurité d'occupation grâce à un bail direct et au refus d'avoir des baux glissants. La personne est ainsi locataire de son logement autonome. L'accompagnement proposé aux personnes se caractérisent tant par sa globalité, sa flexibilité, son caractère



modulable dans le temps et sur le fait qu'il est centré sur la libre adhésion des personnes – qui décident de l'intensité de l'accompagnement proposé.

### Les moyens nécessaires

- **Moyens humains** : 6 ETP centrés sur l'accompagnement (2 moniteur.trice.s éducateur.trice.s, 3 éducateur.trice.s spécialisé.e.s, 1 conseiller.ère en économie sociale et familiale)
- **Moyens matériels** : des véhicules, des téléphones portables et postes informatique pour l'équipe d'accompagnement

### Bilan et perspectives

Les objectifs du CHRS hors les murs sont, à moyens en diminution :

- Elargir le public au-delà des hommes et des femmes qui connaissent une problématique d'addiction. Un travail à renforcer avec le SIAO.
- Travailler avec davantage de bailleurs sociaux ;
- Augmenter le nombre d'accompagnements.

### Pour aller plus loin

- **Ressources** : <http://www.asso-visa.fr/fr/le-chrs-hors-les-murs>